

## Etat des dons patriotiques du 1er au 10 vendémiaire an III, lors de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Etat des dons patriotiques du 1er au 10 vendémiaire an III, lors de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 205-206;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16868\\_t1\\_0205\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16868_t1_0205_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Citoyens représentans,

Les canonniers de la commune de Valenciennes, glorieux d'avoir obtenu de votre comité de Salut public la faveur de coopérer, avec leurs frères de l'armée de Sambre et Meuse, à chasser du territoire de la République les satellites atroces des tyrans coalisés, dignes en tout d'être les agens de la férocité et leurs maîtres. Oui, citoyens législateurs, ils sont entrés et sortis de nos foyers la torche à la main. C'est à vos immortels travaux que nos concitoyens doivent une seconde fois la liberté et le bonheur. Pénétrés de reconnaissance nous nous empressons de vous témoigner l'expression de nos vœux, de nos sentimens, et à vous assurer de notre inviolable attachement à la République.

Nous les avons vus, ces vils esclaves, autrefois si orgueilleux, défiler devant nous, et déposer ignominieusement leurs armes à nos pieds; nous avons rencontré parmi eux plusieurs lâches émigrés que nous avons fait arrêter. Nous nous occupons sans relâche à purger notre commune de ces ramas impurs de traîtres et de contre-révolutionnaires que nous livrons sans partialité à toute la sévérité des lois, qui bientôt nous en feront justice. Notre étude, nos desirs sont maintenant de rétablir dans nos foyers la félicité qui en étoit bannie depuis plus d'un an, de faire respecter, aimer vos décrets et bénir la Convention. Nous voyons avec plaisir nos vœux s'accomplir, et déjà l'un et l'autre sont au fond des cœurs de nos braves concitoyens; et bientôt on ne trouvera plus chez nous que des frères et des amis. Citoyens législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez consolidé notre liberté, détruit les tyrans et affermi pour jamais l'unité, l'indivisibilité de notre République sur des bases inébranlables. Nous jurons de lui être fidèles; nous jurons d'exterminer jusqu'au dernier de ses ennemis, et de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité.

*Vive la République!*

### 37

**Plusieurs autres adresses et pétitions dont la lecture a été faite à la Convention nationale ont simplement été renvoyées aux comités qu'elles concernent (65).**

L'Assemblée entend un grand nombre de pétitionnaires : leurs pétitions sont renvoyées aux comités qu'elles concernent.

On lit un grand nombre d'adresses qui remercient la Convention d'avoir fondé le règne de la justice.

L'Assemblée ordonne l'insertion de ces adresses au Bulletin (66).

La Convention nationale, sur la lecture faite

de la pétition de Guillaume Cane, arrêté par la commune de Tours comme étranger, qui réclame sa liberté, renvoie la dite pétition au comité de Sûreté générale pour statuer s'il y a lieu (67).

### 38

**Etat des dons patriotiques du 1<sup>er</sup> au 10 vendémiaire inclusivement (68).**

#### Du 1<sup>er</sup>

**Les volontaires de la garde citoyenne de Vedette-Républicaine [Philippeville] ont fait déposer, pour les frais de la guerre, la somme de 1 800 L en assignats.**

**Les membres composant la société populaire de Lorgues, district du Luc, département du Var, ont envoyé en un bon de la poste 94 livres 19 sols 6 deniers en espèces.**

**Une boîte venant de Saint-Hilaire, par Caen, contenoit 253 L, dont 12 L en numéraire, le reste en assignats.**

**Plus, une épaulette, une contre-épaulette, en or.**

**Le représentant du peuple Fousseoire a envoyé, de la part des Strasbourgeois, 4232 L 15 sols en un bon de la poste, pour aider à la construction d'un vaisseau.**

**Les corps constitués de la commune de Franciade ont déposé, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 827 L en assignats.**

#### Du 2

**Le citoyen Dufour, chef du troisième bataillon de l'Yonne, a donné, pour les frais de la guerre, une pièce d'or de 48 L, et quatre écus de 6 L.**

**Les directeurs du spectacle de Commune-Affranchie ont envoyé, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de mille L en assignats.**

**Le premier secrétaire de l'interprête de la République en Suisse a envoyé, pour secourir les veuves et les enfans des braves défenseurs de la République, la somme de 1 600 L en une lettre de change sur Fremont-Lefebvre, rue Saint-Denis, à la Coquille d'Or.**

#### Du 3

**Le comité révolutionnaire de Confolens [Charente] a envoyé une décoration militaire.**

#### Du 4

**Les administrateurs du district d'Argenton [Indre] ont envoyé, de la part de la**

(65) P.-V., XLVI, 213.

(66) *Moniteur*, XXII, 128; *Débats*, n° 740.

(67) C 320, pl. 1330, p. 8. Décret anonyme selon C\* II 21, p. 4.

(68) P.-V., XLVI, 213-218.

commune de Prissac, qui l'avoit reçue de Claude Lanet, la somme de 36 L en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Lasalle, agent salpêtrier près le district de Bellac [Haute-Vienne], a envoyé, pour le soulagement des victimes du 14 fructidor, la somme de 300 L en assignats.

Le citoyen Mallarmé, représentant du peuple, a envoyé de Toulouse la somme de 1 250 L en assignats, qui lui a été remise par l'instructeur de l'école dramatique, pour le soulagement des victimes du 14 fructidor.

#### Du 5

Les amateurs, membres de la société dramatique établie à Besançon, ont envoyé, pour le soulagement des victimes de l'explosion de Grenelle, la somme de deux mille L en assignats.

#### Du 6

Le bataillon de Brutus, en garnison à Agde, a fait parvenir une petite chaîne en argent, composée de 6 chaînons, et 1 226 L 19 s en assignats, pour les deux premiers soldats qui se signaleront par quelque action éclatante dans l'armée des Pyrénées-Orientales.

Le citoyen Jusserand, le jeune, d'Issoudun, a envoyé 12 L en assignats, pour les frais de la guerre.

Les citoyens Tréhouart, Faure et Lion, représentants du peuple à Brest, ont envoyé, au nom des sans-culottes composant le premier bataillon de la Réunion, la somme de 671 L 5 s en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen René-Jean Faucon, pharmacien de première classe, à l'hospice militaire de la Montagne de Port-Solidor, a envoyé 250 L, dont cent livres pour la première famille qui réclamera un secours mérité par une action vertueuse, et 150 L pour soulager les victimes du 14 fructidor.

#### Du 7

Le citoyen Leblois, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, a envoyé, de la part des détenus à l'hospice, la somme de 579 L 15 s en assignats, pour les victimes de la journée du 14 fructidor.

La société populaire et montagnarde de Tours [Indre-et-Loire] a envoyé, en un bon de la poste, la somme de 8 930 L 10 sous pour les victimes du 14 fructidor :

Plus, 18 182 L 5 sous en un autre bon de la poste, pour les frais de la guerre.

Le tout forme la somme de 27 112 L 15 s.

Le citoyen Maure, député, a déposé les objets ci-après; savoir : de la part de Louis-Zacharie Paultre, de Saint-Sauveur, une médaille d'argent.

Milon fils, d'Auxerre, 12 cuillers à café.

Vincent, concierge de la maison d'arrêt à Auxerre, deux petits bouts de galon en or;

Deux, *idem*, en argent;

Une paire de boucles de jarretières, une pièce d'argent de Lesage.

Deux petites pièces d'Espagne en argent; et 23 L 9 s en numéraire.

Gerbaud, un cachet en argent.

Administration du district de Joigny, 8 croix de collègue, en argent.

Jean Fagotta, de Joigny, deux épau-  
lètes en or;

Une paire de boucles pour souliers;

Une pour jarretières;

Trois décorations militaires.

Le citoyen Coupard, habitant de la commune aux Oyes, département de la Marne, a donné, pour les victimes du 14 fructidor, la somme de 100 L en assignats.

#### Du 8

La société populaire de Clamecy, département de la Nièvre, a fait déposer, pour les frais de la guerre, la somme de 1 226 L 5 sous en assignats, et 2 sous 6 deniers en cuivre.

Le citoyen Cochin, de la division de Morlot, au bivouac au-dessus de Tongres, a envoyé, pour les frais de la guerre, un assignat de cinq L.

Les citoyens employés au timbre des assignats ont déposé, pour secourir les victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 430 L 10 s en assignats, et un gros sou.

#### Du 9

Le citoyen Vincent, à l'armée de Sambre-et-Meuse, a envoyé, pour aider à la construction du vaisseau *la Commune de Paris*, cent livres en deux assignats.

Les employés et charretiers du dépôt de Vaugirard ont déposé, pour les victimes du 14 fructidor, 167 L 13 s en assignats.

#### Du 10

Le comité révolutionnaire de la commune d'Orléans [Loiret] a fait déposer 3 médailles, 40 jetons, 3 cachets.

La séance est levée à trois heures et demie.

*Signé*, A. DUMONT, *président*; LAPORTE, PELET, BORIE, CORDIER, L. LOUCHET, A.P. LOZEAU, *secrétaires* (69).

### AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

## 39

On demande le rapport d'un décret qui ordonne l'insertion au Bulletin d'une adresse d'une société populaire du département de l'Ar-dèche conçue dans les mêmes principes [que celle de Richelieu] (70).

(69) P.-V., XLVI, 218.

(70) *Moniteur*, XXII, 127.